



*Affaire traitée par : Eric Davalle (021-315.92.10)*

## **PLAN D'AFFAIRES ET DE DEVELOPPEMENT**

Analyse stratégique  
de l'avenir de MULTIDIS  
(2014 – 2017)

COMPLEMENT AU PLAN D'AFFAIRES

**Note de synthèse  
sur le mode  
de financement  
de la solution 2 :  
engagement**

Lausanne, le 4 décembre 2014  
Réf. 15'034-ED/gk

## Introduction

Lors de la séance de coordination entre partenaires de MULTIDIS du 26 novembre 2015 à Gland, il a été demandé au Président de faire une proposition de précision du financement de la solution 2 : engagement, du plan d'affaires et de développement 2014-2017.

Dans ce but, le groupe de travail "GT-Avenir" s'est réuni le 2 décembre dernier. A cette occasion, il a aussi été question de la composition du Comité de gouvernance qui devra prendre place une fois la nouvelle organisation réalisée.

Ces deux points font l'objet de cette note et sont soumis à l'approbation des membres de MULTIDIS.

## Bases de l'analyse

Le budget estimatif prévu pour l'activité opérationnelle 2015 de mise en œuvre du plan d'affaires est de CHF 350'000. Ce dernier pourra être optimisé à la prise de fonction du futur directeur opérationnel et dans la perspective de profiter de l'encadrement administratif existant de la CIFER. Cette synergie avec la CIFER fait sens dans la mesure où les partenaires de MULTIDIS sont majoritairement membres de la CIFER. De plus, MULTIDIS n'est ni organisée, ni structurée pour recevoir du personnel permanent et salarié. Des démarches sont engagées pour connaître la position du Directeur de la CIFER sur une telle collaboration.

Au-delà de ces considérations pratiques, le financement du budget opérationnel passe par une augmentation des cotisations des membres. Lors de la dernière rencontre de Gland, les membres présents ont souhaité que soient pris en compte, comme base de l'analyse de la répartition du financement, les éléments suivants :

- une juste répartition de cette participation, qui prend en compte la taille de chaque entité membre de MULTIDIS
- un écart raisonnable entre les montants des contributions (pas strictement au prorata de la cotisation AES).

## Variantes analysées

Trois variantes ont été analysées. Les deux premières sont à considérer comme des références de comparaison. En effet, elles ont déjà été jugées sur le principe lors de la dernière rencontre comme ne répondant pas à la majorité des sensibilités des membres.

### a) Variante 1

Proposition de diviser le montant budgétaire total par le nombre des membres. Une telle solution demanderait une contribution de CHF 14'000.- / membre. Elle ne tient pas compte de la taille des entités.

## **b) Variante 2**

Proposition de calculer la cotisation en fonction des chiffres d'affaires de chacun ou des cotisations AES. Cette solution induit de trop grands écarts entre les membres, rapport supérieur à 14 fois entre le contributeur le plus important et le moins important. Un tel écart n'est pas souhaité.

## **c) Variante 3**

Proposition de répartir les cotisations selon 4 paliers, en fonction du chiffre d'affaires de chaque entité.

- **Palier 1** (SIG et SiL), cotisation annuelle de CHF 40'000.- chacun
- **Palier 2** (VITEOS et Energies Sion Région), cotisation annuelle de CHF 25'000.- chacun
- **Palier 3** (SIN, SEY, Sinergy, SIB, Gruyère Energie, SIE, SI Delémont, SEIC-TELEDIS et Sierre Energie), cotisation annuelle de CHF 16'000.- chacun
- **Palier 4** (VOE, FMA, SEFA, SEIC Gland, SEVJ, SEB, SI Morat, SI Lutry, SI Belmont, SI Pully, SI Romanel, et SI Monthey), cotisation annuelle de CHF 6'000.- chacun.

L'écart en termes de rapport entre les deux plus grands contributeurs et les plus petits est ramené à moins de 7 fois.

Le GT propose donc de retenir la solution de la variante 3 qui n'induit pas un déséquilibre majeur entre cotisants. La somme des 4 plus grands contributeurs (paliers 1 et 2) est inférieure à la somme des autres (paliers 3 et 4).

## **Composition du Comité de gouvernance**

Afin de poursuivre un bon fonctionnement de notre association, il semble important de prévoir la création d'un Comité de gouvernance. Ce dernier aura comme grands objectifs :

- Etre garant du respect des statuts
- Conduire la stratégie de l'association, en s'appuyant sur le Directeur opérationnel
- Suivre et contrôler les actions du Directeur opérationnel

Le GT propose que le Comité de gouvernance soit composé de 5 membres :

- 1 membre issu des SiL
- 1 membre issu des SIG
- 1 membre issu des membres qui composent le Palier 2
- 1 membre issu des membres qui composent le Palier 3
- 1 membre issu des membres qui composent le Palier 4

Au vu des différents changements importants qui vont intervenir dans le fonctionnement de notre association, une des premières tâches du Directeur opérationnel sera de proposer une révision des statuts de l'association.

## Conclusion et décisions

Le GT met à votre approbation deux propositions (**par retour de courriel d'ici au 12 décembre 2014, si possible**) :

- a) de retenir la variante 3 pour la répartition des cotisations entre membres nécessaires au financement du fonctionnement de notre association pour les prochaines années.
- b) D'accepter la création d'un Comité de gouvernance pour assurer le bon fonctionnement de notre association, dès 2015. Ce dernier serait composé de 5 membres, comme indiqué ci-dessus.